

La Musique pendant la guerre. Revue musicale mensuelle

La Musique pendant la guerre. Revue musicale mensuelle.
1915/11/10.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

et les avons totalement éloignés de notre musique nationale.

Agissons, agissons vite et bien, agissons pour durer.

Dans notre précédent numéro M. Messenger déclarait que les Artistes et les Musiciens devaient beaucoup à notre dévoué Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, M. Albert Dalimier, et qu'on ne le répèterait jamais assez. Nous le savons bien. Aussi, lorsque le Ministère précédent fut remanié, lorsqu'il fut question de la suppression des Sous-Secrétariats d'Etat, l'émotion que souleva parmi nous l'annonce de cette mesure d'ordre général fut-elle grande et profonde; non pas que nous craignions qu'elle nous prive du dévouement de M. Dalimier, puisqu'il nous est tout acquis, mais de sa présence au pouvoir qui lui permet d'agir efficacement lorsqu'il s'agit de défendre l'art et les artistes. Fort heureusement nous avons vu que non seulement le Sous-Secrétariat des Beaux-Arts était maintenu, mais encore que sa direction était toujours confiée à M. Albert Dalimier.

Un Opéra français acclamé à Stockholm

Stockholm, 19 octobre.

La famille royale a assisté hier soir, au Premier Opéra de Stockholm, à la représentation de l'opéra-comique, *Marouf, Saverter du Caire*, du compositeur français Henri Rabaud.

Le très nombreux public a accueilli la pièce par des manifestations enthousiastes.

Qu'en pensez-vous ?

Si.....
On faisait du Théâtre « Lyrique » à la Gaité « Lyrique ».

Si.....
On donnait un modeste cachet aux artistes qui prêtent si généreusement leur concours aux organisateurs de concerts de bienfaisance.

Si.....

A L'OPÉRA-COMIQUE

Reprise prochaine du *Juif Polonais* de M. Camille Erlanger.

M. Gheusi vient de recevoir :

La Charmante Rosalie ou *Le Mariage par procuration*, à-propos en un acte de M. Pierre Weber, musique de M. Henri Hirschmann ;

Les Cadeaux de Noël, conte héroïque en un acte, de M. Emile Fabre, musique de M. Xavier Leroux ;

Le Tambour, scène dramatique de M. Saint-Georges de Bouhélier, musique de M. Alfred Bruneau.

L'ASSOCIATION NATIONALE

des Anciens Élèves du Conservatoire
de Musique et de Déclamation

L'Association nationale des anciens élèves du Conservatoire de musique et de déclamation a rendu mardi matin 2 novembre, un solennel hommage à la mémoire des siens, morts pour la défense de la patrie depuis le début de la guerre.

Dans le vaste vestibule du nouveau Conservatoire, rue de Madrid, un tableau se dresse, entouré de fleurs d'hiver, palmes et couronnes aux rubans de soie tricolore; on y lit les noms de ceux qui sont tombés au champ d'honneur, face à l'ennemi : Raymond Reynal, Marcel Casadesus, Charles Brion, Lucien Lescure, Paul Thénard-Dumousseau, Lucien Maillieux, Georges Barguerie, Léon Joffroy, Charles Hény, Gabriel Mogey, Henri Garrigues, Georges Letellier, Raymond Saint-Quentin, Georges Gaugin, Raoul Sarcey, Jean-Baptiste Phal, Raymond Voilquin, Georges Pujol, Gabriel Ramondou, Paul Lieutet, Léon Lambert, Jacques Capdevielle, Rodolphe Henry, Robert Armand, Roger Paris, Jacques Moreno-Estréguil, auxquels il faut ajouter les noms d'Albéric Magnard et de Lucien Rousseau, qui vont y être également inscrits.

A onze heures, devant une assistance nombreuse, où l'on remarquait M. Dalimier, sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts, M. Jean d'Estournelles de Constant, M. Edmond Guiraud, chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat, MM. Camille Saint-Saëns, Chevillard, Claude Debussy, Théodore Dubois, Fernand Bourgeat, Alfred Cortot, M^{me} Rose Caron, MM. Louis Diémer, Paul Vidal, Erlanger, Charles Bouvet, Falconnier, Gabriel Lefeuvre, Bachelet, Henri Villefranck, Paul Braud, MM^{mes} Bartet, Rachel Boyer, Henriette Renié, MM. Georges Beer, Leitner, Xavier Leroux, Mimart, Mouliérat, Saléza, Salignac, Henri Maréchal, Francis Casadesus, etc., M. Alfred Bruneau a salué, au nom de l'Association des anciens élèves du Conservatoire, dont il est président, ceux dont les noms sont inscrits sur ce tableau d'honneur.

DISCOURS DE M. ALFRED BRUNEAU

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Directeur,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Au nom de l'Association nationale des Anciens élèves du Conservatoire de Paris, je dépose ces fleurs à côté des feuillages et des drapeaux qu'une délicate tendresse a, depuis longtemps, assemblés ici, à côté des autres offrandes que de pieuses mains y ont apportées. Je viens ainsi rendre un hommage de gratitude et de ferveur émues à ceux des nôtres qui, pour défendre le pays menacé, sont tombés devant l'ennemi et à